

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

N° 268/2017

OBJET : Modification des horaires d'ouverture des déchetteries du territoire

L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGILOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que, après avis du Comité Technique, et afin de répondre aux besoins des administrés, mais aussi afin de gérer de plus aisément le planning de travail, de professionnaliser certains agents et d'éviter les rotations permanentes, une modification des horaires des déchetteries mais également des plannings de travail des agents est proposée.

Monsieur le Président propose les horaires suivants :

- Déchetteries des particuliers (Miremont/Grépiac, Auterive et Cintegabelle) :

Grépiac/Miremont : du mardi au samedi en alternance soit :

- Grépiac : le mardi et jeudi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 et samedi de 14h à 17h45
- Miremont : le mercredi et vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 et samedi de 9h à 11h45

Cintegabelle : du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

Auterive : du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

- Déchetteries des professionnels (Auterive) :

Pour les professionnels, le lundi de 8h00 à 10h00 et de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Pour les particuliers (possédant une dérogation ou un véhicule hors gabarit), le lundi de 10h à 12h et le samedi de 9h à 12h.

Dans le même temps, il est proposé de modifier les plannings de travail des agents en déchetteries :

- Travail du lundi au vendredi sur la déchetterie professionnelle et de 8h à 12h et de 14h à 17h pour les agents affectés sur ce site.
- Travail du mardi au samedi sur l'ensemble des 3 déchetteries de particuliers et de 9h à 12h et de 14h à 18h pour les agents affectés à ces sites.

- Affectation prioritaire d'agents sur certains sites, les rotations seraient exceptionnelles dans le cadre de remplacement maladies et congés.
- Les agents/chauffeurs sont amenés à effectuer des horaires décalés soit au plus tôt à compter de 4h et partagent leur temps entre le transport et un temps de présence à la déchetterie d'Auterive en tant que gardien (les horaires sont modulables en fonction de l'activité transport (+ou- de bennes)). Ils effectuent leurs horaires décalés durant 4 semaines consécutives et par roulement (3 périodes de 4 semaines).
- Concernant l'ouverture aux particuliers le samedi matin, l'agent affecté à la déchetterie des professionnels pourra être amené à travailler de 8h00 à 12h et de 13h à 16h ou de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité (1 voix CONTRE, 3 abstentions), le conseil communautaire

APPROUVE les nouveaux horaires d'ouvertures des déchetteries du territoire tel que présenté ci-dessus,

APPROUVE les nouveaux plannings des agents en déchetterie selon le mode de gestion exposé ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ces modifications.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS